

Cahier des charges de concession pour le  
Service public du développement  
et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité  
et de la fourniture  
d'énergie électrique aux tarifs réglementés

Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de  
Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois  
Frontières

**ANNEXE 2B**

**1<sup>er</sup> PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS**

## **Préambule**

Conformément à l'article 11 2° du cahier des charges de concession, le présent programme pluriannuel est établi pour une période de 4 ans.

En application de ce même article, il est établi de façon concertée par le gestionnaire de réseau de distribution et l'autorité concédante, à partir du diagnostic technique et des ambitions portées par le schéma directeur des investissements de la concession.

Le programme pluriannuel définit les priorités de la période sur le territoire de la concession, avec des quantités d'ouvrages à renouveler, moderniser, renforcer ou construire pour les besoins de développement du réseau.

Il intègre les réalisations du gestionnaire de réseau de distribution par catégorie d'ouvrages.

Il fait l'objet d'un engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur l'ensemble des opérations retenues pour la période de 4 ans.

Il sera décliné chaque année dans des programmes annuels.

Le programme pluriannuel portant sur des investissements identifiés comme prioritaires, il ne représente pas l'intégralité des investissements à venir sur la concession, en termes de localisation et de volume. Il ne préjuge pas notamment des investissements liés aux opérations de raccordement.

Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du programme pluriannuel sont définies à l'article 11 du cahier des charges de concession.

La présente annexe 2B précise ces modalités.

## **Programme pluriannuel d'investissements**

Ce paragraphe précise le niveau d'ambition du Programme Pluriannuel d'Investissements pour chacun des leviers d'actions identifié dans le Schéma Directeur des Investissements.

Les quantités affichées pour chaque programme sont des quantités repères et ne constituent pas des engagements du distributeur. Ils sont basés sur des coûts unitaires moyens susceptibles de varier en fonction des conditions économiques ou réglementaires.

<b>Levier</b>	<b>Quantité repère</b>
Fiabilisation des lignes HTA aériennes par les programmes d'investissement de Prolongation de Durée de Vie, reconstruction et Plan Aléas Climatiques	km traités
Renouvellement des câbles HTA souterrains en papier imprégné	km déposés
Renouvellement des câbles BT souterrains en papier imprégné et neutre périphérique	km déposés
Renouvellement des réseaux BT aériens nus	km déposés
Renouvellement des réseaux BT aériens nus dans les programmes environnementaux	% fils nus déposés - article8
Pose d'organes de manœuvre télécommandés supplémentaires	OMT posés

## Engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution

L'engagement financier total du gestionnaire de réseau de distribution portant sur le total des opérations retenues au titre du premier programme pluriannuel est le suivant :

<b>Engagement financier prévisionnel sur les priorités de la concession (K€)</b>	<b>Total</b>
<b>Modernisation des réseaux HTA</b>	<b>4 000 k€</b>
<b>Modernisation des réseaux BT</b>	<b>2 200 k€</b>
<b>Total de l'Engagement (K€)</b>	<b>6 200 k€</b>

Le niveau d'engagement financier au titre du premier Programme Pluriannuel d'Investissements est comparable au volume d'investissements de même nature réalisés sur la période 2014-2017 du Programme Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux dont a bénéficié l'autorité concédante à la même maille.

La ventilation présentée ci-dessus peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (aléas climatiques, réglementation) ou structurels (politiques techniques, retours d'expériences). L'engagement du gestionnaire de réseau porte sur le montant total.

## Modalités de Suivi technique du Programme Pluriannuel d'Investissements

La réalisation du programme pluriannuel et son efficacité seront mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation et des indicateurs d'évaluation de l'efficacité, comme précisé ci-dessous.

<b>Type de priorité / programme</b>	<b>Indicateur de suivi (1)</b>	<b>Indicateur d'évaluation (2)</b>
Fiabilisation des lignes HTA aériennes par les programmes d'investissement de Prolongation de Durée de Vie, reconstruction et Plan Aléas Climatiques	km traités	Taux d'incident réseau HTA aérien / 100 km / an
Renouvellement des câbles HTA souterrains en papier imprégné	km déposés	Taux d'incident réseau HTA souterrain / 100 km / an
Renouvellement des câbles BT souterrains en papier imprégné et neutre périphérique	km déposés	Taux d'incident réseau BT aérien / 100 km / an
Renouvellement des réseaux BT aériens nus	km déposés	Taux d'incident réseau BT souterrain / 100 km / an
Renouvellement des réseaux BT aériens nus dans les programmes environnementaux	% fils nus déposés - article 8	
Pose d'organes de manœuvre télécommandés supplémentaires	OMT posés	Nombre de clients BT des poches OMT non adaptées

(1) Les indicateurs de suivi seront calculés annuellement

(2) Les indicateurs d'évaluation n'ont pas vocation à être intégrés au suivi annuel, ils seront renseignés au terme du PPI (réalisation complète des programmes d'investissement sur les zones ciblées)

### **Modalités de Suivi financier du Programme Pluriannuel d'Investissements**

Le suivi des prévisions d'investissement sera effectué selon le tableau ci-dessous :

*Suivi année n des dépenses d'investissement  
du gestionnaire de réseau de distribution dans le cadre du PPI*

<i>Investissements</i>	<i>Total prévisions d'investissements PPI</i>	<i>Réalisé de l'année n</i>	<i>Réalisé en cumulé à fin d'année n</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Modernisation des réseaux HTA</i>	<i>4 000 k€</i>			
<i>Modernisation des réseaux BT</i>	<i>2 200 k€</i>			
<b><i>Engagement financier total</i></b>	<b><i>6 200 k€</i></b>			

L'évaluation de l'engagement financier du concessionnaire au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

Comme précisé ci-dessus, la ventilation présentée dans le tableau, ci-dessus, peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d'expérience).